



## **Le point sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire**

À la demande de ses membres et à la suite de l'annonce du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (décembre 2010) de rendre obligatoire un nombre minimal de séances d'apprentissage d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire, le Regroupement professionnel des sexologues du Québec (RPSQ) souhaite faire le point sur ce dossier. Pour ce faire, un bref historique de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire québécois sera fait. Suivra le positionnement du RPSQ quant à la place que devraient prendre les sexologues dans le contexte de l'annonce du MELS.

### **Évolution de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire au Québec**

Le programme de Formation personnelle et sociale (FPS), déployé en 1984 incluait un volet éducation à la sexualité. Ce programme appliqué de manière variable a été graduellement aboli en 2001 dans le contexte de la réforme scolaire de l'éducation. Dans le cadre du nouveau pédagogique, l'École québécoise avait pour mandat, dans ses domaines généraux de formation, de faire de l'éducation à la sexualité, du préscolaire au secondaire. Elle devait alors le faire en développant conjointement des compétences disciplinaires et des compétences transversales.

Pour soutenir ce travail, une sexologue, Francine Duquet, a rédigé le document *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*, publié conjointement par les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux en 2003. Ce document fût suivi d'une tournée de formation provinciale pour sensibiliser les acteurs à l'importance de l'éducation à la sexualité et les informer sur la nouvelle façon de l'intégrer dans le nouveau pédagogique.

En 2008, un second guide, *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment ?* voit le jour et est également accompagné d'une nouvelle formation, *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : vers une démarche intégrée et concertée!* offerte partout au Québec. Les différents acteurs de l'éducation à la sexualité en contexte scolaire se voient alors proposer une nouvelle démarche visant à les soutenir, à se concerter et à unir leurs expertises respectives pour déployer des projets d'éducation à la sexualité dans l'école.

Pendant ce temps, dans les différentes régions du Québec, plusieurs projets et initiatives d'éducation à la sexualité<sup>1</sup> ont été mis en place pour concrétiser ces

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, mentionnons (liste non exhaustive) : développement et implantation du programme ESPAR dans les écoles secondaires de la ville de Québec par la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, recherche-action portant sur l'éducation à la sexualité à la Commission scolaire Des Affluents, embauche d'une sexologue aux Commissions scolaires Des Affluents, de la Seigneurie des Mille Îles et du Fleuve-et-des-Lacs pour soutenir les écoles, concertation entre les réseaux de la santé et de l'éducation dans la région Gaspésie-Îles de la Madeleine pour établir une programmation concertée en éducation à la sexualité, projets de démonstration dans quatre régions du Québec en éducation à la sexualité de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (MSSS), production d'outils (vidéo, magazine *Ça s'exprime*) par le Service de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (SLITSS) du MSSS pour permettre aux enseignants de faire de l'éducation à la sexualité, embauche de sexologues pour porter le dossier au MSSS et au MELS, etc.

orientations ministérielles. De nombreux sexologues prennent part à tous ces projets, engagés par différents milieux : ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, directions de santé publique, commissions scolaires, écoles publiques et privées, centres de santé et de services sociaux (CSSS), organismes communautaires, etc. Si certains de ces sexologues étaient déjà en poste depuis longtemps, plusieurs d'entre eux ont été engagés à titre de sexologue dans un mouvement de mobilisation québécois initié par le nouveau défi que présente l'intégration de l'éducation à la sexualité dans le renouveau pédagogique. Cette situation a, au passage, diversifié les rôles que les sexologues peuvent jouer en matière d'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Au regard de cette mobilisation, il est faux de croire que depuis la « disparition de FPS », les jeunes ne bénéficient d'aucune éducation à la sexualité. D'autant plus que plusieurs enseignants (parfois eux-mêmes sexologues), infirmières de CSSS, sexologues, organismes communautaires, etc. ont continué à s'impliquer dans ce domaine. Cependant, toutes ces initiatives sont inégales d'une région à l'autre, selon la mobilisation variable des acteurs concernés et des voies empruntées.

À l'automne 2010, une pétition circulait pour le « retour d'un cours d'éducation à la sexualité dans le système scolaire québécois ». Fin novembre, cette pétition contenant près de 7 000 noms, a été déposée en commission parlementaire. Dès le début décembre, la ministre de l'éducation, madame Line Beauchamp, annonçait l'implantation de « séances d'apprentissage obligatoires » d'éducation à la sexualité.

### **L'annonce récente du MELS : l'importance accordée à l'éducation à la sexualité**

**Pour les sexologues, l'accès à une éducation à la sexualité de qualité pour tous les jeunes québécois fait consensus.** Pour cette raison, les « séances d'apprentissage obligatoires » d'éducation à la sexualité annoncées récemment par le MELS constituent une bonne nouvelle aux yeux du RPSQ : cette décision démontre l'importance accordée à l'éducation à la sexualité pour les jeunes. Du reste, il faut voir comment cela s'articulera. Concrétiser une éducation à la sexualité de qualité dans toutes les écoles québécoises, du préscolaire au secondaire, demeure un défi de taille à relever si l'on tient compte rigoureusement :

1. des écueils à éviter que nous révèle l'expérience du volet Éducation à la sexualité du programme de Formation personnelle et sociale (FPS) : implantation non uniforme, animation parcellaire des activités du programme limitée aux « problèmes » (symptômes des ITSS, conséquences d'une maternité précoce, violence) ou aux aspects « sanitaires » de la sexualité (anatomie, menstruations, grossesse, pose du condom), manque de formation et de mises à jour pour les enseignants, peu ou pas de suivi et d'évaluation, parents peu ou pas interpellés ou outillés dans la démarche, etc.

2. des paramètres de l'école québécoise, c'est-à-dire les orientations, les expériences et les acquis de dix ans d'implantation du renouveau pédagogique, lesquels permettent d'approfondir le contenu sexologique à l'aide d'une approche pédagogique solide et aidante pour l'éducation à la sexualité ;
3. des connaissances scientifiques actuelles, acquises par les réseaux de la santé et de l'éducation dans les dernières années, dans le cadre d'École en santé, notamment en tenant compte des meilleures pratiques en matière d'éducation à la sexualité (INSPQ, 2010)<sup>2</sup>, selon lesquelles les interventions doivent présenter les caractéristiques suivantes :

aborder l'ensemble des dimensions de la sexualité d'une manière positive ;

être suffisamment intenses ;

se faire de façon continue : continuité du préscolaire au secondaire, continuité des thèmes abordés, progression dans les apprentissages d'un niveau scolaire à l'autre, etc. ;

être adaptées au développement psychosexuel des jeunes ;

susciter l'engagement actif des jeunes dans leur apprentissage ;

viser le développement de compétences plutôt que de simples connaissances ;

se situer à plusieurs niveaux : tant au niveau des jeunes (ex. situations d'apprentissage en classe), de l'école (ex. pièce de théâtre thématique, politique de lutte à l'homophobie, accès au condom), de sa famille (ex. information aux parents, devoirs à la maison, soutien aux parents pour aborder la sexualité) que de la communauté (ex. mise en lien avec les services de soutien dans la communauté, engagement des jeunes dans une action sociale) ;

être concertées et complémentaires entre différents acteurs de l'éducation à la sexualité : enseignants, infirmières jeunesse du CSSS, organismes communautaires, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), compagnies privées réalisant de l'intervention, sexologues, etc.

Cette éducation à la sexualité doit se faire dans le respect d'une éthique professionnelle et institutionnelle qui tient compte à la fois de la mission de l'école, de l'expertise des

---

<sup>2</sup> Palluy, J; Arcand, L.; Choinière, C.; Martin, C. et MC Roberge (2010). *Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse des recommandations*. Institut national de santé publique du Québec. En ligne : [http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1065\\_ReussiteEducativeSanteBienEtre.pdf](http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativeSanteBienEtre.pdf). Consulté le 16 janvier 2011.

enseignants et du personnel scolaire, de leur relation privilégiée et quotidienne avec les jeunes ainsi que de leurs besoins d'outils pédagogiques, de formation, de mises à jour, et des autres exigences avec lesquelles ils doivent conjuguer continuellement. Dans certains cas, il faudra même accepter le refus de certains enseignants, et du personnel scolaire, de faire de l'éducation à la sexualité : pour certains, la formation et l'accompagnement ne parviennent pas à dissiper leur malaise et leur manque d'habiletés à faire de l'éducation à la sexualité.

### **L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : une contribution déjà active des sexologues**

**Pour que ce dessein se réalise, il va de soi que l'implication des sexologues, de par leur expertise dans le domaine, est nécessaire.** Heureusement, plusieurs sexologues, tant membres que non membres du RPSQ, sont déjà dans l'action pour y arriver.

En effet, plusieurs sexologues travaillent à ce dossier dans les réseaux de l'éducation et de la santé, tant aux plans provincial (MSSS, MELs) que régional (directions de santé publique) ou local (commissions scolaires, écoles, CSSS, organismes communautaires) pour faire en sorte qu'une éducation à la sexualité de qualité se profile en milieu scolaire. Leur travail est éclairé par des travaux et une réflexion universitaire sexologique solide : un rapport de recherche sur des initiatives d'éducation à la sexualité en milieu scolaire québécois sera bientôt déposé (Otis, Gaudreau, Duquet, Michaud et Nonn, à paraître)<sup>3</sup>. Ce dernier émet des recommandations et relève les conditions gagnantes à respecter, et les pièges à éviter, pour s'assurer que l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, en lien avec les orientations ministérielles, soit adéquate.

Le RPSQ souhaite cependant qu'encore plus de sexologues soient impliqués dans l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, et ce, à des postes de décision, d'orientation, de coordination, de planification, d'élaboration de projets, de formation et d'intervention directe auprès des jeunes. Plus concrètement, ils agissent déjà et doivent agir davantage à titre d'acteur essentiel de cette démarche d'éducation à la sexualité aux fonctions et endroits suivants :

- Répondants du dossier éducation à la sexualité dans les directions de santé publique de chacune des régions et au MSSS ;
- Conseillers pédagogiques en éducation à la sexualité dans les nombreuses commissions scolaires (soutien aux enseignants, formation, etc.) et au MELs ;
- Sexologues dans les différentes instances du MSSS et du MELs pour soutenir l'actualisation des orientations ministérielles ;

---

<sup>3</sup> Otis, Joanne ; Gaudreau, Louise ; Duquet, Francine ; Michaud, Francine et Eva Nonn (à paraître). *L'intégration et la coordination des actions en éducation à la sexualité en milieu scolaire dans le contexte de transformation des réseaux de l'éducation et de la santé. Rapport de recherche*. Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé (CRECES), document de travail (version octobre 2010).

- Sexologues dans certains organismes communautaires pour réaliser des interventions éducatives et préventives auprès des jeunes en contexte scolaire ou en soutien individuel ;
- Sexologues engagés pour former les enseignants et le personnel scolaire ou pour concevoir des outils pédagogiques ;
- Sexologues dans les écoles et dans les CSSS pour planifier, élaborer et réaliser des interventions éducatives et préventives auprès des jeunes, et de leurs parents, en contexte scolaire ou en soutien individuel ;
- Etc.

Le RPSQ souhaite que la collaboration et la mise à profits des sexologues dans ce dossier n'en soient que rehaussées. Cependant, nous sommes conscients qu'il faudra :

- prévoir du temps pour que se déploie le tout en considérant nos acquis du passé, en prenant appui sur nos connaissances scientifiques actuelles et surtout, en considérant les projets déjà déployés dans certaines régions du Québec et les acteurs déjà impliqués ;
- s'assurer que les sexologues, en formation et diplômés, comprennent et maîtrisent le renouveau pédagogique et les orientations ministérielles s'ils souhaitent être considérés comme une expertise privilégiée d'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

À cet effet, le RPSQ sera heureux d'offrir sa collaboration aux instances ministérielles concernées, tant pour les aider à rejoindre les sexologues, à diffuser de l'information ou à collaborer à la formation continue.